

- Vithec a été contacté dernièrement par des habitants de Saint Pierre Chérignat dont le Maire M. Sylvain Gaudy (également président de la Com Com Creuse Sud Ouest) aurait donné son accord pour l'installation d'un champ de panneaux photovoltaïques qui recouvrirait la quasi-totalité d'une exploitation agricole dont le propriétaire prend sa retraite.

JCC tient à préciser que les actions de VITHEC ne le sont pas pour défendre des idées personnelles, elles répondent à la demande de soutien des administrés des communes ou autres habitants redoutant d'être exposés aux nuisances des aérogénérateurs et dont le consentement est totalement ignoré des porteurs de projets.

- destruction du patrimoine paysager
- bruits générés par la rotation des pales ou l'orientation de la nacelle
- effets stroboscopiques avec incidence sur le psychisme humain et la psychologie des animaux domestiques ou d'élevage
- clignotement lumineux de nuit avec trouble du sommeil
- dévaluation des biens immobiliers par une réduction d'attractivité évaluée par la FNAIM à 70 % d'où un prix de vente de 30 à 35 % inférieur.
- etc.....

JCC précise également qu'un rapport de cette réunion sera réalisé et mis en ligne sur le site www.vithec.fr . Un projet sera présenté à l'ensemble des participants en vue de correction ou modification avant la mise en ligne.

JBL et **JP** précisent qu'une réunion avec Néoen et une partie du conseil municipal a bien eu lieu de par une insistance appuyée relevant pratiquement du harcèlement de la part de Madenn QUENET et Caroline CHALLIOL, et ce malgré qu'il leur ait été indiqué que le conseil municipal était contre tout projet de zone industrielle éolienne sur la commune.

Pour preuve, à la demande de la Préfète, aucune réponse positive n'a été faite sur la définition de zones d'accélération des Energies Nouvelles Alternatives.

L'ensemble des participants s'entendent pour dire que le principe de développer de manière industrielle ces énergies alternatives nous conduit à une situation qui risque de devenir catastrophique en voulant mutualiser au niveau européen des sources d'énergies pilotables et d'autres aléatoires. La France a 90 % de production d'énergie électrique totalement décarbonée dont 85 % pilotables, l'Allemagne a 65 % de production d'énergie électrique décarbonée mais alternative et 35 % de production à très fort taux de carbone (gaz, charbon et lignite). Plutôt que produire toujours plus d'électricité pourquoi ne pas plutôt réduire la demande pour les périodes diurnes, l'autoconsommation par production de panneaux photovoltaïques en toiture. Une étude faite par un groupement paysan de la région d'Evau Les Bains prouve que si toutes les toitures des bâtiments agricoles étaient recouvertes de panneaux produisant de l'électricité, le département de la Creuse serait autosuffisant par ces installations et excédentaire par l'hydroélectrique. Sachant que ce type d'installation n'a pas besoin d'acheminement spécifique puisque tout se fait par les lignes existantes.